Image not found or type unknown

A qui incombent les frais d'huissier

Par **Izelle**, le **17/02/2017** à **14:12**

Bonjour
J'ai reçu un avis de sommes à payer du Trésor Public, correspondant à des frais hospitaliers, d'un montant de 12.29 Euros.
J'ai tardé à régler cette somme aussi j'ai reçu, d'un huissier, un "avis de poursuites par huissier de justice" d'un montant de 19.81 Euros.
J'ai réglé immédiatement la somme initiale de 12.29 Euros sans les frais.
Or ce même huissier me relance avec un "dernier avis avant opposition sur comptes bancaires et employeurs" pour la somme de 7.52 Euros correspondant à des frais.
Dois-je réellement régler ces frais ou bien est-ce au créancer de les payer ?
La somme est minime mais je ne tiens pas à payer des frais qui, éventuellement, ne m'incombent pas.
Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés